



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU JURA

Daniel BOURGEOIS  
Commissaire Enquêteur



Lons le Saunier, le 21 septembre 2016

Direction régionale  
des affaires culturelles de  
Bourgogne Franche-Comté

unité départementale  
de l'architecture  
et du patrimoine

Jura

Monsieur CARON Gaël  
18, Grande rue

39190 COUSANCE

Affaire suivie par M. Michel Jean

Poste: 03.84.35.13.51 *mel:michel.jean@culture.gouv.fr*

Références: MJ/ACC

000227

**Objet:** Périmètre délimité des abords (PDA) autour du château de Cousance.

**PJ:** Projet de périmètre délimité des abords

Monsieur,

Vous êtes propriétaire du château de Cousance, situé sur la parcelle n° 636, section B.

Ce bâtiment :

- l'ensemble des façades et les toitures du corps de logis et du bâtiment sud des communs,

dans le corps de logis :

- le grand escalier avec sa rampe,

au rez de chaussée :

- le vestibule,  
- le salon avec son décor,

à l'étage :

- la pièce dite chapelle, et le salon, avec leurs décors,  
- les quatre cheminées Louis XV des chambres ainsi que le dessus de la cheminée de la chambre bleue avec le portrait peint de Joseph François Damas,

est inscrit sur l'inventaire des monuments historiques par arrêté du 17 juin 1992.

Le périmètre de protection autour de ce bâtiment est de 500 m actuellement.

Toutefois, J'ai proposé la modification de ce périmètre pour le rendre plus adapté à la réalité territoriale. Ce périmètre de 500 m a donc été réduit pour tenir compte notamment des co-visibilités effectives liées à ce bâtiment.

Conformément à la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, dans le cadre de la procédure de modification d'un périmètre de 500 m, le propriétaire du monument historique doit être consulté.

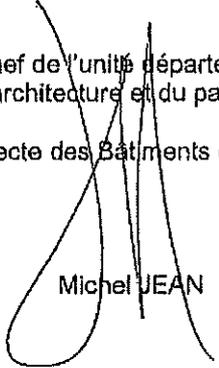
Vous trouverez en pièce annexe le périmètre modifié proposé.

Je vous propose donc, en référence aux textes récents en vigueur, de me transmettre votre avis sur ce projet de modification de périmètre dans un délai d'un mois.

Je suis à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

le Chef de l'unité départementale  
de l'architecture et du patrimoine,  
Architecte des Bâtiments de France



Michel JEAN

Annexe : périmètre proposé modifié.